



## Haffner Energy annonce la publication de ses résultats semestriels clos au 30 septembre 2022

- Amélioration de la compétitivité prix des solutions HYNOCA® et SYNOCA®, notamment par rapport aux autres procédés de production d'hydrogène et de gaz, grâce à une technologie décorrélée de la hausse des coûts du gaz et de l'électricité
- Dynamique structurelle favorable soutenue par l'évolution du contexte géopolitique et réglementaire
- Backlog<sup>(1)</sup> de 54 millions d'euros et pipeline<sup>(2)</sup> de 235 millions d'euros, en progression depuis l'introduction en bourse
- Structure financière solide, avec une trésorerie disponible de 48,8 M€ à fin septembre 2022
- Retards de livraison d'un fournisseur important et attentisme des clients au regard des subventions publiques remettant en cause l'objectif de CA 2022/2023
- EBITDA<sup>(3)</sup> de -4,2 M€ et résultat net de -5,3 M€

---

Vitry-le-François, France, le 19 décembre 2022, 7h00 CET

Haffner Energy (code ISIN : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF), annonce aujourd'hui la publication de ses résultats semestriels clos au 30 septembre 2022, arrêtés le 16 décembre 2022 par le Conseil d'Administration de la Société.

**Philippe Haffner, Président-Directeur Général d'Haffner Energy** a déclaré : « Les résultats de ce premier semestre reflètent la transition de notre offre vers les modules HYNOCA® et services associés. Fort d'une technologie disruptive, compétitive et protégée, Haffner Energy bénéficie notamment, suite à la guerre en Ukraine, de l'accélération des tendances structurelles pour plus de décarbonation et d'indépendance énergétique au niveau mondial. Les nouvelles réglementations jouent véritablement en faveur des technologies carbone négatives, et le rôle de l'hydrogène est lui-même renforcé.

Le contexte actuel d'inflation galopante du prix des énergies fossiles et de l'électricité permet aux technologies HYNOCA® et SYNOCA® de renforcer leur différenciation vis à vis des autres procédés de production d'hydrogène et de gaz, notamment par leurs coûts énergétiques inchangés. De plus, le biochar coproduit devrait prochainement bénéficier de l'accréditation des « Carbon Removal Certificates » par l'Union Européenne, ce qui favorisera d'autant plus le développement de notre activité et l'attractivité de nos solutions.

Le gisement identifié de biomasse durable, surtout des résidus agricoles, non confronté à un conflit d'usage, est tel que la thermolyse de la biomasse apportera, selon toute vraisemblance, une contribution massive aux objectifs de production d'hydrogène vert fixés par l'Union Européenne pour 2030 (2x10 millions de tonnes par an). La thermolyse de la biomasse offre en outre l'avantage de ne pas nécessiter d'infrastructures lourdes et de forte consommation d'électricité, ce qui permet son déploiement rapide.

Fort de la poursuite de la dynamique commerciale, nous sommes confiants pour le second semestre, malgré les tensions actuelles de la « supply chain » entraînant le retard de livraisons de certains composants. En outre, bien que l'élargissement du soutien des pouvoirs publics à l'implantation de projets de production d'hydrogène renouvelable soit acté, le lancement des appels à projets, qui était attendu en cours de second semestre 2022, ne devrait être effectif qu'au premier semestre 2023. Le dépôt des dossiers d'appel à projet est généralement un prérequis pour l'engagement irrévocable des clients, ce qui retarde de quelques mois la signature des projets les plus avancés.

*Ce décalage de court terme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur nos perspectives de développement à moyen et long terme. Bien au contraire, le plan REPowerEU en Europe et l'Inflation Reduction Act (IRA) aux Etats-Unis apportent de nouvelles opportunités à la production d'hydrogène et de gaz renouvelables par thermolyse, ainsi qu'au carburant durable pour l'aviation (SAF, Sustainable Aviation Fuel) ».*

### Chiffres clés au 30 septembre 2022 (normes IFRS / K€)

En milliers d'euros	30.09.22 (6 mois)	30.09.21 (6 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	316
<b>EBITDA</b>	-4 204	-1 535
<b>Résultat d'exploitation</b>	-5 241	-1 614
<b>Résultat net</b>	-5 274	-1 656

  

En milliers d'euros	30.09.22	31.03.22
<b>Capitaux propres</b>	49 170	54 253
<b>Trésorerie disponible</b>	48 814	61 429

### Poursuite au premier semestre 2022/2023 de la structuration en faveur de la croissance future

Les résultats du premier semestre reflètent la poursuite de la structuration de la Société pour accélérer son développement dans la vente des modules HYNOCA® et SYNOCA® pour la production d'hydrogène vert et de gaz renouvelable.

Au cours de ce premier semestre, Haffner Energy n'a pas enregistré de chiffre d'affaires. La Société continue à déployer le contrat R-Hynoca à Strasbourg. Un module de démonstration, correspondant à une nouvelle version commerciale dite 4.0, sera installé sur le site début 2023. Le contrat avec Carbonloop, intégrant aussi la version 4.0, signé le 30 septembre 2022, donnera lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires à l'avancement à compter du second semestre.

Afin de soutenir la forte croissance attendue de son activité, Haffner Energy a mené une politique active de recrutement, avec 26 embauches au cours du semestre, portant les effectifs à 48 personnes au 30 septembre 2022. La structuration de la Société a également conduit à une hausse des charges externes. L'EBITDA s'élève ainsi à -4 204 K€ contre -1 535 K€ l'année précédente.

Par ailleurs, le résultat d'exploitation intègre une provision de 922 K€ pour contrats déficitaires pour tenir compte à la fois de l'évolution de la technologie vendue et d'un contexte de prix des approvisionnements inflationniste. Celui-ci ressort ainsi à -5 241 K€, contre -1 614 K€ au 30 septembre 2021.

La perte nette s'élève à 5 274 K€, contre 1 656 K€ au 30 septembre 2021.

Au 30 septembre 2022, la trésorerie disponible s'élève à 48 814 K€, contre 61 429 K€ au 31 mars 2022, une variation de 12 615 K€ qui s'explique pour moitié par l'anticipation de commandes fournisseurs. La trésorerie nette ressort à 43 043 K€ au 30 septembre 2022.

## **Forte dynamique commerciale avec un backlog<sup>(1)</sup> de 54 millions d'euros et un pipeline<sup>(2)</sup> de 235 millions d'euros**

L'activité commerciale a été soutenue sur le semestre, portée par une équipe désormais composée de 10 collaborateurs, contre 2 six mois plus tôt, et qui continue de se renforcer.

Elle s'est notamment traduite par la signature avec Carbonloop d'une commande d'une unité SYNOCA® de production de gaz renouvelable le 30 septembre 2022. Il s'agit de la première commande signée dans le cadre du Contrat Commercial conclu en octobre 2021 avec Kouros.

Plus globalement, les clients composant les 33 millions d'euros du backlog<sup>(1)</sup> présenté lors de l'introduction en bourse (Kouros, Corbat, Roussel, R-Hynoca) sont toujours très actifs.

La société de projet avec Alkmaar, en partenariat avec deux promoteurs, a été créée aux Pays-Bas pour la production d'hydrogène distribué pour la mobilité.

Des discussions avancées avec un nouveau client français devraient également bientôt déboucher sur un contrat pour un projet d'hydrogène qualité mobilité.

Au total, le backlog<sup>(1)</sup> progresse pour atteindre 54 millions d'euros.

Enfin, le pipeline<sup>(2)</sup> de prospects, qui s'élevait à 183 millions d'euros lors de l'introduction en bourse, atteint aujourd'hui 235 millions d'euros, notamment grâce à l'attractivité de l'offre de syngas SYNOCA® qui représente 40% du total et constitue un potentiel de développement supplémentaire très significatif.

## **Attentisme des clients au regard des subventions publiques**

La conversion de ces prospects commerciaux en commandes fermes est en partie subordonnée à la finalisation attendue début 2023 des politiques publiques de soutien au développement d'un hydrogène décarboné. En France plus particulièrement, l'inclusion de la thermolyse de la biomasse aux appels à projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » portés par l'ADEME permettra un financement public des investissements des clients d'Haffner Energy. Par ailleurs, Haffner Energy et France Hydrogène travaillent conjointement à l'assouplissement de la rubrique ICPE 3420 appliquée à la production d'hydrogène afin d'écourter les procédures administratives nécessaires au démarrage des projets.

En Europe, les discussions inter-institutionnelles concernant la législation applicable à l'hydrogène renouvelable et bas carbone se poursuivent. Afin de pouvoir prendre les décisions finales d'investissement, les porteurs de projets liés à la production d'hydrogène renouvelable et bas carbone souhaitent bénéficier d'un cadre réglementaire clair qui devrait être fixé début 2023.

Par ailleurs, l'Europe a communiqué récemment sur une proposition de directive relative à la certification des émissions négatives. Cette proposition devrait permettre au biochar, coproduit de notre procédé de thermolyse de biomasse durable, de bénéficier d'un environnement réglementaire au niveau européen qui contribuera à accélérer la montée en puissance du modèle économique d'Haffner Energy.

## **Retard dans la livraison de certains composants impactant la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement du second semestre 2022/2023**

Depuis le mois de juin 2022, Haffner Energy a lancé des commandes de composants afin d'être en mesure à la fois de garantir des délais de livraison raisonnables pour ses clients et de bénéficier d'effets volume sur les contrats signés avec ses fournisseurs. En effet, des tensions sur la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'un renchérissement des matières premières et de certains composants sont apparus ces derniers mois.

Malgré ces anticipations, Haffner Energy est pénalisé par le retard pris par certains fournisseurs, et en particulier par le spécialiste de la purification, Xebec Adsorption, qui est placé depuis le 29 septembre 2022 sous le régime canadien de protection contre les créanciers (LACC).

Ces difficultés d'approvisionnement, conjuguées à l'attentisme des clients au regard du déblocage des financements publics, remettent en cause l'objectif de chiffre d'affaires au 31 mars 2023.

### Perspectives moyen terme renforcées par l'urgence climatique, la flambée des prix de l'énergie et le contexte géopolitique

La Société bénéficie pleinement des tendances structurelles fortes, venant en soutien au déploiement de sa technologie, accélérées récemment par les enjeux stratégiques d'indépendance énergétique de l'Europe et de décarbonation face à l'envolée des prix de l'électricité et du gaz naturel. La guerre en Ukraine, commencée quelques jours après l'introduction en bourse de la société, a profondément modifié l'écosystème énergétique.

Cette évolution du contexte géopolitique améliore fortement le modèle économique d'Haffner Energy avec :

- L'extension du marché adressable du gaz renouvelable (solution SYNOCA®). La technologie Haffner Energy de thermolyse de la biomasse produit de l'Hypergas®, un précurseur de l'hydrogène, qui remplace avantageusement le gaz naturel pour l'industrie ;
- L'amélioration de la compétitivité du prix des solutions HYNOCA® et SYNOCA® dont le coût est décorrélié de celui de l'énergie du fait de leur faible consommation de gaz et/ou d'électricité ;
- La faible hausse du prix de la biomasse et l'augmentation du prix du coproduit biochar ;
- Le changement radical de cap aux Etats-Unis, où l'Inflation Reduction Act constitue une opportunité majeure pour Haffner Energy. Le soutien apporté à la production d'hydrogène est lié à l'empreinte carbone en analyse de cycle de vie, ce qui favorise fortement les solutions carbone négatives.

La multiplication des réglementations et soutiens en faveur de la décarbonation et de l'hydrogène, dans l'Union Européenne et aux Etats-Unis, élargit le marché adressable d'Haffner Energy au gaz naturel, au méthane et au SAF (Sustainable Aviation Fuel) pour l'aéronautique. Le procédé SYNOCA® produit de l'Hypergas® idéal pour le raccordement à un réacteur Fischer Tropsch.

Dans ce contexte porteur, la Société poursuit son plan de développement avec un objectif d'une centaine de collaborateurs mi-2023, contre 60 actuellement et 21 au moment de l'introduction en bourse, et confirme son objectif de chiffre d'affaires de 250 millions d'euros pour l'exercice 2025/2026.

### Evénement post-clôture

- **Fixation des critères de rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux et mise en place de plans d'actions attribuées gratuitement au personnel salarié**
  - Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2022, sur recommandation de son Comité des Nominations et Rémunérations (« CNR »), a déterminé les critères de la rémunération variable applicables, à compter de l'exercice en cours, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, Messieurs Philippe Haffner, Président-Directeur Général et Marc Haffner, Directeur Général Délégué en charge de la Technologie. Conformément aux recommandations du code Middlenext, cette rémunération variable repose sur quatre critères de performance quantitatifs et qualitatifs, tant financiers qu'extra-financiers, liés à la performance de l'entreprise, ses objectifs et ses intérêts à long terme :
    - trois critères financiers : le carnet de commandes, le chiffre d'affaires et l'EBITDA ;
    - un critère extra-financier évalué selon un ensemble de critères RSE (note Ethifinance)

- Par ailleurs, le Conseil d'Administration, dans une optique de reconnaissance et d'association des salariés aux succès de la Société, a décidé, sur recommandation du CNR, une attribution de trois nouveaux plans d'actions attribuées gratuitement à son personnel salarié pour un total de 322 809 actions correspondant à 0,722% du capital social. Ces plans sont destinés aux salariés présents dans les effectifs à la date de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, le 14 février 2022, ainsi qu'aux principaux cadres du groupe, hors mandataires sociaux. L'un de ces trois plans est soumis aux mêmes critères de performance que ceux applicables à la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.
- Pour couvrir ces programmes et dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 8 septembre 2022 (6<sup>ème</sup> résolution), Haffner Energy a confié à un prestataire de services d'investissement un nouveau mandat portant sur l'acquisition de 100 000 actions, sur une période débutant le 20 décembre 2022 et pouvant s'étendre jusqu'au 20 décembre 2023, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

### A propos d'Haffner Energy

Société familiale cotée co-fondée et co-dirigée par Marc et Philippe Haffner, acteur de la transition énergétique depuis 30 ans, Haffner Energy conçoit et fournit des technologies et services permettant à ses clients de produire de l'hydrogène vert ainsi que du gaz renouvelable remplaçant le gaz naturel, tout en captant du carbone via la co-production de biochar grâce à ses procédés HYNOCA® et SYNOCA® fondés sur la thermolyse de la biomasse. Ces procédés permettent la production d'un hydrogène ou de gaz renouvelable à un coût hautement compétitif, présentant un bilan carbone négatif de 12 kg (nets) de CO<sub>2</sub> par kg d'hydrogène, tout en ne dépendant que très peu du réseau électrique et du coût de l'électricité. Cela permet à Haffner Energy d'apporter une contribution très rapide et agile aux enjeux stratégiques de l'indépendance énergétique de l'Europe conjuguée à l'accélération de sa décarbonation.

Des informations financières plus détaillées sur les comptes semestriels au 30 septembre 2022 sont disponibles sur le site [www.haffner-energy.com](http://www.haffner-energy.com).

### Contacts

Relations investisseurs, Haffner Energy  
Adeline Mickeler  
[adeline.mickeler@haffner-energy.com](mailto:adeline.mickeler@haffner-energy.com)

Relations Médias, NewCap  
Nicolas Merigeau  
[haffner@newcap.eu](mailto:haffner@newcap.eu)  
Tel : 01 44 71 94 98

### **Lexique :**

- (1) Le **backlog** désigne un projet lorsqu'au moins l'une des situations suivantes se produit :
- un acompte, lié à un contrat comprenant un nombre précis de modules à commander ou un montant total défini, a été versé par le client ; ou
  - un contrat d'achat ou un bon de commande a été signé entre Haffner Energy et un client ; ou

- il existe une lettre d'intention ou un cahier des charges signé entre Haffner Energy et un client ;  
ou
- une société de projet, créée spécifiquement pour un projet donné comprenant un équipement de la Société, a été constituée et les sponsors ont pris un engagement financier ; ou
- Haffner Energy se voit attribuer un contrat dans le cadre d'un appel d'offres.

(2) Le **pipeline** désigne une opportunité commerciale lorsqu'au moins une des situations suivantes se produit :

- une étude préliminaire de faisabilité pour l'installation d'un équipement est ou a été réalisée ; ou
- une offre budgétaire ou un plan d'affaires préliminaire du projet ou une offre commerciale complète comprenant un cahier des charges a été envoyée au client et Haffner Energy attend sa réponse ; ou
- une lettre d'intention est envoyée à Haffner Energy par le client ; ou
- Haffner Energy a reçu une invitation à participer et fait partie d'un processus d'appel d'offres.

(3) L'**EBITDA** correspond au résultat opérationnel avant amortissement, dépréciations nettes de reprises des actifs immobilisés et courants et avant provisions d'exploitation nettes de reprises.